

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 – 20h30

Salle des Mariages – Vicq-sur-mer

PROCES VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	18
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de votants	14
Date de la convocation	25 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 2 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques (salle des Mariages), sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),

Antoine AMBROIS, Angéline BERTOT, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Mary DESMARES, Francis DISS, Dominique HAUCHECORNE (Pouvoir de Marianne POTTIER), Alexia LAINE, Jean-Noël LARONCHE, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Céline PLANQUE, Sophie QUESNOT (Pouvoir de Louis GUILLOTTE)

ABSENTS EXCUSES : Elodie ARONDEL, Laurent BLED, Elodie LEPETIT, François LEPESQUEUX

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR : Marianne POTTIER, Louis GUILLOTTE

Secrétaire de séance : Francis DISS

Début de séance : 20h30

Richard LETERRIER demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Tarifs du gîte communal
- Approbation du tarif du voyage à Paris du Conseil Municipal des Jeunes

Les conseillers municipaux acceptent ce rajout.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28/08/2024

Le procès-verbal du 28 août 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du devis des travaux de la toiture de l'église Saint Martin de Néville sur mer

EXPOSE :

Richard LETERRIER informe les conseillers que l'entreprise Couverture Eustache propose un devis d'un montant HT de 61 882,83€ pour la réparation de 61 m² de la toiture de l'église Saint Martin de Néville sur Mer. Les travaux seront probablement réalisés fin 2024 début 2025.

DELIBERATION

Richard LETERRIER invite les conseillers à délibérer afin de l'autoriser à signer le devis de l'entreprise Couverture Eustache d'un montant HT de 61 882, 83€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la signature du devis de l'entreprise Couverture Eustache d'un montant HT de 61 882, 83€.

3/ Adoption du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Richard LETERRIER laisse la parole à **Francis DISS**.

EXPOSE

Francis DISS informe les conseillers que par courriel du 10 septembre 2024, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, la Présidente de la CLECT a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 5 septembre 2024.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées à la suite des transferts du Podium (Les Pieux) et du pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA La Hague). Il a été présenté au conseil communautaire le 26 septembre 2024 et a été adopté.

Francis DISS rappelle que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Ceci étant exposé, le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 5 septembre 2024 et transmis à la commune le 10 septembre 2024.

DELIBERATION

Richard LETERRIER invite les conseillers à délibérer afin d'approuver le rapport d'évaluation de la CLECT.

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'évaluation de la CLECT.

4/ Modification budgétaire

Richard LETERRIER laisse la parole à **Francis DISS**.

EXPOSE

Vu les mouvements de personnel 2024, **Francis DISS** propose la modification budgétaire suivante :

- Dépense de fonctionnement, Chapitre 011 – article 615228 Entretien, réparations autres bâtiments – 15 000 €
- Dépense de fonctionnement, Chapitre 012 – article 64131 Rémunérations agents contractuels + 7 000 €
- Dépense de fonctionnement, Chapitre 012 – article 64138 Primes et autres indemnités + 5 000 €
- Dépense de fonctionnement, Chapitre 012 – article 6451 Cotisation URSSAF + 2 000 €
- Dépense de fonctionnement, Chapitre 012 – article 6455 Cotisation pour assurance du personnel + 1 000 €

DELIBERATION

Richard LETERRIER demande aux membres du conseil municipal d'approuver la modification budgétaire ci-dessus.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification budgétaire ci-dessus.

5/ Tarifs du gîte communal

Richard LETERRIER laisse la parole à **Valérie MONTRIEUL-XAMENA**.

Valérie MONTRIEUL-XAMENA propose aux conseillers de reconduire les tarifs 2024 pour l'année 2025 soit :

TARIFS GITES DE FRANCE & TARIFS LOCATION DIRECTE - 2 NUITEES MINIMUM SAUF PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES PRINTEMPS ET É

PERIODE	TARIF 7 JOURS (du samedi au samedi)	TARIF 3 NUITS EN SEMAINE	TARIF 4 NUITS EN SEMAINE	TARIF WEEK-END 2 NUITS	TARIF WEEK-END 3 NUITS	TARIF NUITEE SUPPLEMENTAIRE
Du 5 janvier au 28 février 2025 (fermeture)						
Du 1er mars au 4 avril 2025	1 220 €	830 €	1 070 €	720 €	920 €	250 €
Du 5 au 27 avril 2025 (vacances scolaires zone B et C)	1 420 €					250 €
Du 28 avril au 4 juillet 2025	1 420 €	830 €	1 070 €	720 €	920 €	250 €
Du 5 juillet au 31 août 2025 (vacances scolaires)	1 720 €					250 €
Du 1er au 28 septembre 2025	1 420 €	830 €	1 070 €	720 €	920 €	250 €
Du 29 septembre au 19 décembre 2025	1 220 €	830 €	1 070 €	720 €	920 €	250 €
Du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 (vacances scolaires)	1 720 €					250 €

TARIFS AIRBNB - 3 NUITEES AU MINIMUM SAUF PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES PRINTEMPS ET ÉTÉ

PERIODE	TARIF 7 JOURS (du samedi au samedi)	TARIF NUITEE SI LOCATION 7 JOURS	TARIF NUITEE EN SEMAINE, DU DIMANCHE	TARIF NUITEE EN WEEK-END, VENDREDI ET SAMEDI
Du 5 janvier au 28 février 2025 (fermeture)				
Du 1er mars au 4 avril 2025	1 260 €	180 €	270 €	360 €
Du 5 au 27 avril 2025 (vacances scolaires zone B et C)	1 470 €	210 €		
Du 28 avril au 4 juillet 2025	1 470 €	210 €	270 €	360 €
Du 5 juillet au 31 aout 2025 (vacances scolaires)	1 750 €	250 €		
Du 1er au 28 septembre 2025	1 470 €	210 €	270 €	360 €
Du 29 septembre au 19 décembre 2025	1 260 €	180 €	270 €	360 €
Du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 (vacances scolaires)	1 750 €	250 €		

Valérie MONTRIEUL-XAMENA rappelle que le gîte communal est loué à la semaine ou en court-séjour sauf en période de vacances scolaires. Le gîte sera fermé à la location pendant les vacances d'hiver, fermeture choisie vu le constat d'absence de réservation lors de cette période et en vue d'économiser une période de chauffe inutile.

DÉLIBÉRATION

Richard LETERRIER demande aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs du gîte communal et ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs du gîte communal ci-dessus.

6/ Approbation du tarif du voyage à Paris du Conseil Municipal des Jeunes**EXPOSE**

Richard LETERRIER propose, pour le voyage à Paris du 9 novembre 2024, que le tarif demandé aux adultes accompagnant les mineurs, soit de 90€. Il précise que la gratuité s'applique :

- Aux personnes âgées de moins de 18 ans, soit nés avant le 8 novembre 2006.

Richard LETERRIER décrit le planning du voyage à Paris du Conseil Municipal des Jeunes :

- Départ 3h30 de la Mairie de Vicq sur mer
- Visite du Sénat (Palais du Luxembourg) et du jardin le matin
- Balade en bateau-mouche au départ de la tour Eiffel et visite libre aux alentours l'après-midi
- Retour pour 15h vers la Mairie de Vicq sur mer, arrivée estimée à 20h30

DÉLIBÉRATION

Richard LETERRIER invite les conseillers à délibérer afin d'approuver le tarif de 90€ applicable aux adultes accompagnant les mineurs, lors du voyage à Paris du 9 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tarif de 90€ applicable aux adultes accompagnant les mineurs, lors du voyage à Paris du 9 novembre 2024.

7/ Affaires et questions diverses

Richard LETERRIER annonce que le Permis de Construire (PC) et l'Autorisation de Travaux (AT) de la société API, passent en commission d'accessibilité, mercredi 9 octobre, dernière étape avant avis.

Jean-Noël LARONCHE demande si la voirie va être refaite à la suite des travaux de l'entreprise VÉOLIA à Gouberville.

Richard LETERRIER indique qu'il faut attendre la fin des travaux de changement du réseau d'adduction d'eau par la communauté d'agglomération qui pourrait prendre en charge une partie de la voirie concernée. Pour la partie afférente à la commune, un devis est demandé.

Richard LETERRIER informe qu'il y a une suspicion de mэрule sous le plancher de l'église de Vrasville et qu'une observation endoscopique est prévue pour diagnostic.

Francis DISS conseille de démonter les bancs de l'église dès que possible par mesure de prévention.

Richard LETERRIER annonce que le prochain conseil municipal devrait se dérouler le 6 novembre à l'ancienne mairie de Néville sur mer.

Levée de Séance : 22h15

Le secrétaire de séance,
Francis DISS